

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 mars 2019

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 mars 2019 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 12.03.2019

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, MM. RADET, BRUERE, Mme MARCHAND, MM. MAIZIA, GROUHAN, Mmes TESSIER, LAFON, M. QUIQUEREL.

Excusés : Mme MARTY, M. AZEMAR.

M. MAIZIA lit le compte rendu de la réunion du 25 février 2019 ; le registre est signé.

I – TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire présente le projet des travaux d'aménagement de la salle du Conseil Municipal dont le coût global s'élève à 40 927,03 € HT.

Madame le Maire propose de retenir le cadre financier suivant :

Etat 25 % :	10 231,00 €
Région Occitanie 30 % :	12 278,00 €
Autofinancement :	<u>18 418,03 €</u>
Total :	40 927,03 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter ces subventions.

II – OUVERTURE DE CREDIT

En raison de la mise en place du Répertoire Electoral Unique, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter le logiciel informatique correspondant à cette nouvelle gestion de la liste électorale.

Il convient donc de prévoir la dépense suivante :

- D 2315 - 99 : Aménagement Mairie 538.80 €

Une régularisation de cette dépense d'investissement sera effectuée sur le budget communal 2019.

III – QUESTIONS DIVERSES

1. PLUI : suite à la réunion du 28 février 2019, le bureau d'étude a remis à Madame le Maire des documents de travail pour mener une concertation sur des propositions de dénominations de parcelle : « jardins, dents creuses,.... ».

2. ADRESSAGE : une réunion avec les services de la Poste est prévue prochainement pour travailler sur la numérotation et la dénomination des voies.

3. RANGEMENT DES ATELIERS : Madame CERDAN propose d'organiser, plusieurs samedis, des matinées « rangement des ateliers ». Tout le conseil est invité à participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.